

**COMMUNE DE LAISSEY**  
DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE BESANCON –  
CANTON DE ROULANS

**COMPTE RENDU**  
**SEANCE DU 30 MARS 2006**

Par suite d'une convocation en date du 23/03/2006, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en cession ordinaire, à la Mairie de Laissey le 30/03/2006 à 20 H 00 sous la présidence de Mr Yannick DESSENT, Maire de Laissey.

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : Y. DESSENT, D. MESNIER, J. CARREY, JP. ARMAND, M. CARUSO, G. LINVAL.

Absents : C. SIMOES

Absents excusés et représentés : H. GAGNOR

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Marcel CARUSO

**OBJET DE LA REUNION**

- BUDGETS 2006
- AIDES SOCIALES ET FINANCIERES
- ELECTION DELEGUES SYNDICAT SCOLAIRE MARCHAUX ROULANS
- INFORMATIONS DIVERSES
- QUESTIONS DIVERSES

**I/ BUDGETS PRIMITIFS 2006**

**BUDGET COMMUNAL**

**FONCTIONNEMENT :**

**1/ Taux d'imposition**

Le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter ni diminuer les taux d'imposition pour 2006.

**Le Conseil à l'unanimité vote de maintenir les taux comme suit :**

**Taxe d'habitation : 7.80 %**

**Taxe foncière des propriétés bâties : 9.53 %**

**Taxe foncière des propriétés non bâties : 12.01 %**

**Taxe professionnelle : 6.52 %**

**2/ Subventions 2006**

Le Maire soumet au Conseil la liste des associations demandant une subvention auprès de la Commune.

**Le Conseil vote l'attribution d'une subvention aux associations telle que mentionnée dans le tableau (annexe 1).**

**3/ Participation au FSL**

Le Maire demande au Conseil si la Commune qui participe financièrement tous les ans au Fonds de Solidarité pour le Logement souhaite reconduire cette aide pour 2006.

**Le Conseil vote à l'unanimité la reconduction de cette participation qui est de 0,61€/ habitants et ouvre les crédits nécessaires au budget.**

**4/ Participation au FAAD**

Le Maire demande au Conseil si la Commune qui participe financièrement tous les ans au FAAD souhaite reconduire cette aide pour 2006.

**Le Conseil vote à l'unanimité la reconduction de cette participation qui est de 0,30€/ habitants et ouvre les crédits nécessaires au budget.**

### **5/ Subventions aux budgets annexes**

Le Maire propose au Conseil d'allouer une subvention de 4000 € au CCAS.

**Le Conseil vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 4000 € au CCAS et ouvre les crédits nécessaires aux budgets.**

### **6/ Frais de gardiennage**

Le Maire présente au Conseil la circulaire préfectorale concernant l'indemnité allouée au gardien des églises communales. Maximum 115.62 € pour les deux prêtres soit 57.81 € chacun.

**Le Conseil vote à l'unanimité le versement aux prêtres de l'indemnité maximum à savoir 57.81 € chacun et ouvre les crédits nécessaires au budget. Indemnité qui sera versée en novembre.**

### **7/ Prestations communales 2006**

Le Maire soumet au Conseil les tarifs des prestations communales (locations des salles communales, du chapiteau, concession cimetière...) et demande si le Conseil souhaite réviser ces tarifs.

**Le Conseil à l'unanimité ne souhaite pas réviser les tarifs de prestations communales concernant le budget communal et maintient les tarifs votés le 31/03/2005.**

### **8/ Commande d'enveloppes timbrées**

Le Maire soumet au Conseil la demande de la secrétaire de mairie qui souhaiterait refaire un stock d'enveloppes timbrées avec le logo de la Mairie, comme en 2003. Un devis a été demandé à la Poste.

**Le Conseil à l'unanimité approuve cet achat d'enveloppes timbrées et ouvre les crédits nécessaires au budget.**

### **9/ Enfance**

#### **A/ CONTRAT ENFANCE :**

Le Maire présente au Conseil :

- Le réalisé 2005 de la halte garderie qui présente un montant total de dépenses de 21947.71 € pour un montant prévisionnel de 23505 € La participation des communes pour 2005 est de 3534,99 € chacune.

- Le budget prévisionnel 2006 qui présente un montant de dépenses de 24361 € La participation des communes est estimée à 4100 € chacune.

**Le Conseil à l'unanimité approuve les chiffres 2005 et 2006 et la refacturation à Deluz de sa part 2005 à savoir 3534,99 €**

#### **B/ CTL CEL**

Le Maire présente au Conseil le budget prévisionnel 2006 du CTL CEL qui se monte à 92235 € en dépenses.

Avec toujours une subvention de la CAF à hauteur de 54 % des dépenses déduction faite de la participation des parents, des subventions d'autres organismes et de la prestation de service.

Pour 2006 la subvention de Jeunesse et Sport pour le CEL est de 3500 €

Montant de la participation des communes 59832 € (soit 29916 € pour chaque commune).

**Le Conseil approuve à l'unanimité le budget 2006 du CTL / CEL et notamment le montant de la subvention Jeunesse et Sport de 3500 €**

### **INVESTISSEMENT (ANNEXE 3)**

#### **CARTE COMMUNALE :**

Le Maire informe le Conseil que le cabinet retenu est le cabinet JAMEY de Besançon et que le montant global de la carte communale sera de 8280 € TTC. Le paiement est prévu de manière échelonnée. La phase 1 de l'étude devrait être terminée fin 2006 et à la fin de la phase 1, 30% doivent être payés au cabinet ; donc 2500 € doivent être ouverts au compte 202.

**Le Conseil Municipal décide d'ouvrir les crédits nécessaires au BP 2006 pour le paiement de ces honoraires.**

#### **AMENAGEMENT DE LA REVEROTTE**

Un devis a été demandé pour l'étude de l'aménagement de la Reverotte. Montant 12451 € TTC. Une subvention de 30 % peut être accordée par le Conseil Général pour cette étude.

**Le Conseil vote à l'unanimité :**

- **le principe des travaux**
- **le montant des travaux pour un montant maximum de 12451 € TTC**
- **l'autorisation à donner au maire de demander une subvention au Conseil Général**
- **l'autorisation à donner au maire de demander le commencement des travaux avant notification de subvention**
- **l'autorisation à donner au maire de lancer une consultation selon la procédure adaptée et de signer le marché avec l'entreprise choisie.**

## **TRAVAUX HALTE GARDERIE**

Des travaux ont été demandés par la Directrice de la Halte à savoir :

- pose d'un plafond dans le coin sieste afin que cet endroit soit plus insonorisé et permette une meilleure sieste
- pose d'une porte au coin sieste
- peinture anti-graffiti sur le mur qui monte à la mezzanine

Un devis a été demandé au CDEI. Montant total 2068.23 €TTC.

Travaux qui peuvent être subventionnés par le Conseil Général.

**Le Conseil vote à l'unanimité :**

- **le principe des travaux**
- **le montant des travaux et autorise le Maire à signer la convention avec les CDEI**
- **l'autorisation à donner au maire de demander une subvention au Conseil Général**
- **l'autorisation à donner au maire de demander le commencement des travaux avant notification de subvention**

## **CHANGEMENT DE 7 LAMPES**

Si la Commune veut bénéficier d'une subvention de la part du SYDED (30 % du HT), il faut un minimum de 1500 €HT de changement de luminaires. Il y a une lampe à changer rue du Port de Barques ; d'après Mr BALANCHE il y a 3 ou 4 lampes à changer au quartier du Maroc ; d'après Mr le Maire 2 lampes seraient à changer vers chez Armand.

**Le Conseil vote à l'unanimité :**

- **le principe des travaux**
- **le montant des travaux estimés à 1794 €TTC**
- **l'autorisation à donner au maire de demander une subvention au SYDED**
- **l'autorisation à donner au maire de demander le commencement des travaux avant notification de subvention**

## **CHOIX A FAIRE**

### **A/ LES TRAVAUX LOGEMENTS LOCATIFS BÂTIMENT DE LA MAIRIE**

Renseignements prix auprès d'HDL le montant relatifs aux travaux de rénovation des deux logements locatifs dans les ailes du bâtiment de la mairie est de 70000 €

Ces travaux pourraient être subventionnés par l'état au titre de la DGE (17500 €) ; de la Palulos (1300 €) et par le Conseil Général (18600 €).

**OU**

### **B/ RENOVATION DE LA SALLE DES FETES**

HDL a transmis son devis pour la rénovation complète de la salle des fêtes : 152000 €

**Le Conseil à l'unanimité vote :**

- **le projet de rénovation des logements locatifs du bâtiment de la mairie pour un montant de 70000 €**
- **d'autoriser le maire à lancer une consultation pour le choix du maître d'oeuvre**
- **d'autoriser le maire à demander les subventions auprès des partenaires financiers potentiels**
- **d'autoriser le maire à demander le commencement des travaux avant notification d'attribution de subvention**
- **de s'engager à réaliser les travaux dans les deux ans qui suivent la notification de subvention**

## **AMENAGEMENT PLACE DE LA FONTAINE**

Le Maire informe le Conseil que dorénavant le contrat FIDEL subventionne les aménagements de centre bourg. Aussi, il propose de faire un dossier pour l'aménagement de la Fontaine en demandant un taux de 13 %.

**Le Conseil vote à l'unanimité de :**

- **de donner au maire l'autorisation de demander une subvention au Conseil Général dans le cadre du contrat FIDEL pour un montant de 13 %**
- **de donner au maire l'autorisation de demander le commencement des travaux avant notification de subvention**

## **GOUDRONNAGE IMPASSE MALLE PLANCHE ET RUE VIGNES COGNARD**

Le Maire soumet au Conseil les devis de STD pour le goudronnage de l'impasse Malle Planche et de la Rue de Vignes Cognard répartie en trois tranches :

Tranche 1 : partie communale de l'Impasse Malle Planche (du n° 1 et 2 au n°6) pour 10007.05 €TTC

Tranche 2 : rue des Vignes Cognard pour 7776,93 €TTC

Tranche 3 : partie appartenant à la SNCF de l'impasse Malle Planche (du n° 5 au n° 15) pour 16378.62 €TTC

Ces travaux pourraient être subventionnés par l'état au titre de la DGE (25 % du montant du HT).

### **Le Conseil à l'unanimité vote :**

- **le projet de goudronnage de la rue des Vignes Cognard et de l'impasse Malle Planche partie communale soit les tranches 1 et 2 pour un montant de 17783.98 €**
- **de donner l'autorisation au Maire de demander une subvention à l'Etat au titre de la DGE**
- **de donner l'autorisation au Maire de demander à Monsieur le Préfet l'autorisation de commencer les travaux avant notification d'attribution de la subvention**
- **de s'engager à réaliser les travaux dans les deux ans qui suivent la notification**
- **de donner l'autorisation au Maire de lancer une consultation d'entreprises selon la procédure adaptée (article 28 du nouveau code des marchés publics).**

## **BUDGET ASSAINISSEMENT**

### **1/ Redevance d'assainissement**

Le Premier Adjoint rappelle que la redevance d'assainissement est basée sur la consommation d'eau potable. Dans l'optique du futur réseau d'assainissement de la vallée du Doubs il propose au Conseil d'augmenter la redevance d'assainissement et de la fixer à 1 €/m<sup>3</sup>.

**Le Conseil vote à l'unanimité de porter le montant de la redevance d'assainissement à 1 €/m<sup>3</sup>.**

### **2/ Taxe de raccordement au réseau d'assainissement**

Le Premier Adjoint propose au Conseil de revoir le montant de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement et de la porter à 800 €/par raccordement.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité de fixer la taxe de raccordement au réseau d'assainissement à 800 €**

### **3/ Travaux d'assainissement place de la Fontaine**

Suite aux travaux de rénovation de la place de la Fontaine, il a été constaté que le réseau d'assainissement à cet endroit était en très mauvais état et qu'il était nécessaire de le refaire.

Un devis a été demandé aux CDEI afin de remettre en état la portion du réseau abîmée.

Le Conseil doit voter :

- le principe des travaux de rénovation de cette partie du réseau d'assainissement
- de donner l'autorisation au Maire de signer le devis avec les CDEI

## **BUDGET EAUX**

Le Premier Adjoint présente le budget eau qui est accepté à l'unanimité. Il précise que la diminution de la consommation d'eau par l'entreprise BGI engendre une diminution des recettes d'environ 7000 €. Il rappelle qu'une augmentation du tarif de l'eau de 2,50 %j (part communale uniquement) a été voté au Conseil Municipal du 19 décembre 2005.

## **BUDGET CCAS**

### **Cartes jeunes 2006/2007**

Marcel CARUSO rappelle au Conseil le succès croissant de l'opération Cartes Jeunes à 2 € à Laissey et propose pour l'année 2006/2007 de commander 60 cartes et de maintenir la participation des jeunes à 2 €, le reste à la charge du CCAS.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.**

### **Subvention VAFAM**

Le Maire propose au Conseil d'attribuer à l'association VAFAM une subvention de 400 €

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.**

## **II / AIDES SOCIALES ET FINANCIERES**

### **A/ DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR VOYAGE SCOLAIRE**

Le Maire présente au Conseil la demande faite par le biais du collège d'Aigremont pour l'attribution d'une aide financière à un collégien de 4<sup>ème</sup> pour son voyage en Italie qui s'est déroulé du 12 au 18 mars 2006. Montant du voyage 260 euros.

**Le Conseil Municipal vote par 0 pour, 1 abstention, et 5 voix contre l'attribution d'une aide financière.**

## **B/ DEMANDE D'AIDE FINANCIERE PAR UNE FAMILLE**

Le Maire fait part au Conseil de la demande écrite d'une famille de Laissey pour une aide financière afin de pouvoir payer une facture de fuel. Montant de l'aide sollicitée 300 €

**Le Conseil demande à l'unanimité qu'un dossier soit constitué avec des éléments plus probants et qu'un contact soit pris avec l'assistante sociale pour que l'étude de cette demande soit plus juste ; et il demande l'inscription de cette demande à l'ordre du jour du prochain conseil municipal (cession ordinaire).**

## **III/ ELECTION DES DELEGUES POUR LE SYNDICAT SCOLAIRE DE MARCHAUX ROULANS**

Suite aux modifications de statuts du Syndicat Scolaire de Marchaux Roulans dûment validées par Monsieur le Préfet, il doit être procédé à l'élection de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant.

Le Maire demande aux conseillers de déposer leur candidature pour ces élections.

Candidats :

Délégués titulaires : Dominique MESNIER et Gisèle LINVAL

Délégué suppléant : Jean-Pierre ARMAND

APRES VOTE A BULLETIN SECRET LES RESULTATS SONT PROCLAMES :

**Sont élus à l'unanimité délégués titulaires du Syndicat Scolaire de Marchaux Roulans : Dominique MESNIER et Gisèle LINVAL ; et délégué suppléant : Jean-Pierre ARMAND**

## **IV/ INFORMATIONS DIVERSES**

Lettre sur le problème des chutes de pierres au lotissement

Le Maire soumet au Conseil la lettre de plusieurs administrés informant la Municipalité de la dangerosité de grosses pierres derrière le lotissement menaçant de tomber.

Le Maire propose d'aller voir sur place avec l'ensemble des conseillers. En tout état de cause il ne s'agit pas de pierres qui viennent de la montagne. Les agents seront chargés de consolider les pierres qui se trouvent sur l'ancien chemin devenu impraticable car recouvert d'arbres à papillons.

## **V/ QUESTIONS DIVERSES**

### **A/ GESTION DU PARC LOCATIF COMMUNAL TRANFERE A L'AIVS**

Yannick DESSENT, Gisèle LINVAL et Sandrine MEYER ont reçu Mme TALBOT de l'AIVS afin de convenir avec elle d'un transfert de la gestion du parc locatif communal à l'AIVS pour un coût annuel de 7,2 % du montant des loyers.

Seraient concernés par ce transfert :

- les logements locatifs du bâtiment de la Poste (mais pas le bureau de poste)
- les logements locatifs du bâtiment de la Mairie (ailes est et ouest)
- la maison d'instituteur

**Le Conseil vote à l'unanimité :**

- **de mandater l'AIVS pour la gestion du locatif communal**
- **d'autoriser le Maire à signer le mandat.**

L'ordre du jour étant épuisé,

Les Conseillers n'ayant plus de question,

Le Président lève la séance à 0 H 15.

Le Maire,

Yannick DESSENT